

ROUTE DE LA GARE : un aménagement de qualité

Les Castelnovins qui empruntent régulièrement la route de la gare ont pu constater que les travaux en cours depuis quelques semaines viennent de se terminer avec un résultat qui embellit nettement la section du lavoir jusqu'à l'ancienne cave, et qui améliore la *multi-modalité*.

Les voiries situées dans les zones d'activités sont de la compétence de la communauté des Pays des Sorgues Monts de Vaucluse. La route de la Gare qui dessert les entreprises installées sur la commune en fait partie. Ce projet de réhabilitation a donc été initié en deux mille seize par la CCPSMV en concertation étroite avec les élus de la commune.

Les principaux objectifs de cet aménagement sont de favoriser les accès à la gare SNCF, en proposant des espaces de qualité et sécurisés pour les cheminements en doux (*trottoirs pour les piétons, voirie élargie et sécurisée pour les cyclos*) ainsi que de redimensionner cette route afin de permettre un trafic plus fluide des poids lourds desservant les entreprises de cette zone d'activité, même si ce trafic a été en nette baisse ces dernières années, tout en sécurisant les modes de déplacement doux. Le travail d'analyse confié à une maîtrise d'oeuvre a consisté à prendre au mieux en compte les contraintes du lieu (*hydraulique, réseaux, circulation...*)



L'aspect paysager n'a pas été oublié puisque de nombreux espaces verts ont été aménagés de part et d'autre de la voie, et le choix du bois pour les barrières, donne un côté naturel à l'aménagement, tout en rappelant les choix faits sur le plateau de Campbeau. La création d'un trottoir permettra de relier en mode doux, et en toute sécurité, la place du Marché au Raisins à l'ancienne cave coopérative.

Les travaux de cette première tranche sont terminés depuis la fin du mois de juin. Mais l'opération complète est bien prévue en deux tranches : les aménagements depuis la cave coopérative jusqu'à la gare SNCF seront réalisés par la CCPSMV quand les travaux d'aménagement du quartier du **Nouveau Chai** seront terminés. En effet, il aurait été peu pertinent de faire un embellissement qui aurait largement souffert pendant ces futurs travaux importants.

Sur cette opération comme sur d'autres (*nouvel accès à la zone des Confines, aménagement de l'entrée ouest, transfert de la petite enfance*) il est satisfaisant de noter que la collaboration étroite entre la ville et la communauté de communes contribue à améliorer sensiblement le cadre de vie des Castelnovins et les services qui leur sont proposés.

Michel PELISSIER
Adjoint au Maire



AGENDA DU MOIS

5	LE BAN DES ARTS <i>Causerie littéraire avec J.P. Lucet</i> <i>"l'Art du Sermon chez Marcel Pagnol"</i>
6	COMITE DES FETES <i>Festival de la Sorgue</i> <i>Crazy Stompers Sextet</i>
7	COMITE DES FETES <i>Apéro des commerçants</i> <i>Gourmandines</i>
8	COMITE DES FETES <i>Peintres en Liberté</i> <i>Vos photos dans la rue</i> <i>Les animaux de la Ferme</i> <i>Saynètes</i>
13	COMITE DES FETES <i>Repas traditionnel</i>
14	MAIRIE <i>Musique sans frontière</i>
16	MAIRIE <i>Conseil Municipal</i>

REPAS DU 13 JUILLET

avec animation musicale

à partir de 19h30,

à la salle des Fêtes de l'Arbousière

Apéritif - Paëlla - Salade verte

Fromage - Dessert - Café - Vin.

Adulte : 18 € – Enfant - 14 ans : 9 €

**Réservation en Mairie avant le
6 juillet dernier délai.**

FORUM DES ASSOCIATIONS

*Notre village compte de nombreuses associations. Afin de permettre à chacun et chacune de les découvrir ou de mieux les connaître, et pour faciliter les éventuelles inscriptions de rentrée, un Forum des Associations est organisé le **samedi 1er septembre**, de 9h à 12h, dans le Jardin de la maison de la Treille (face à la médiathèque).*

Agence Postale Communale

La Poste a réduit de façon conséquente les horaires du bureau de poste de la commune. Après plusieurs mois de discussions, elle a proposé à la commune la mise en place d'une **Agence Postale Communale** qui permettra le maintien de ce service. La commune pourra ainsi déterminer les jours et heures d'ouverture.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention, listant les prestations assurées par l'Agence Postale Communale : il s'agit des produits et services postaux courants et de certaines prestations financières.

Ces missions seraient exercées par un agent communal, formé par la Poste qui en outre verserait une indemnité compensatrice à la Commune (environ 12 000 € par an).

L'Agence Postale Communale serait opérationnelle au terme des travaux de la Place de la Poste, une fois les locaux réalisés.

Le principe de la création d'une agence postale communale, ainsi que les termes de la convention type proposée, ont été approuvés.

Contrat Départemental de Solidarité Territoriale

Châteauneuf de Gadagne peut bénéficier du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale et se voir octroyer chaque année une subvention au titre de ce dispositif, pour des travaux de voirie ou d'équipements, qui peut atteindre 60 % du montant H.T. Le conseil sollicitera la participation du département à hauteur de **73 200 €**.

Demande de subvention au titre du F.R.A.T.

L'attribution d'une subvention du F.R.A.T (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire) pour la tranche 2018 de l'A.D.A.P sera sollicitée à hauteur de **19 788 €**.

Service de Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.)

La DECI a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. Afin de permettre sa mise en application sur le territoire, le Service d'incendie et de Secours Vaucluse a mis en place d'un règlement départemental, qui contraint la commune à supporter la création, l'aménagement, l'entretien, le renouvellement des points d'eau proprement dits.

Convention avec l'Etablissement Public Foncier

Les parcelles section BE n° 35 et section AD n° 118, 126, 127 et 128 (ex maison Blanc) ont été mises en vente pour un prix global de 620 000 € (hors frais). L'Etablissement Public Foncier PACA sera sollicité pour acheter lesdites parcelles et conclure une

convention partenariale qui définit les modalités de portage d'un projet sur ces dernières. L'objectif est de maîtriser un foncier situé à proximité immédiate du centre ancien, des écoles et de la Place de la Poste. Dans le cadre de l'opération qui sera réalisée, un certain nombre de logements seront prévus.

Modification du tableau des effectifs

Un poste aux espaces verts est pourvu depuis 4 ans par un contrat aidé qui ne pourra être renouvelé au-delà du 1er juillet prochain. Il sera donc créé un emploi d'adjoint technique qui sera pourvu dans un premier temps par un contrat d'une durée de 6 mois. Au terme de ce contrat et si l'agent continue à donner satisfaction, il pourra être stagiaire.

Le poste de l'accueil était jusqu'ici pourvu, quant à lui, par un agent titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2e classe. Ce poste sera modifié afin d'en permettre l'accès au grade d'adjoint administratif.

Fourniture de repas aux structures petite enfance

Bien que la crèche et le jardin d'enfants aient été transférés à la Communauté de Communes en janvier dernier, la commune continue de fournir les repas pour ces deux structures. Les modalités de cette prestation de service ont été précisées dans le cadre d'une convention.

Acquisition de parcelles à l'euro symbolique

Pour permettre l'aménagement du Chemin de Voulongue, l'acquisition à l'euro symbolique de parcelles alors cadastrées F 1279 et F 1284 (l'acte n'ayant jamais été passé, et lesdites parcelles ayant changé de numérotation, sont devenues AM 160 et 161) sera réalisée.



METEO : Que d'eau, que d'eau!

Les impressionnants orages des mois de mai et juin s'expliquent par des écarts de température entre le sol et l'altitude, qui créent une atmosphère d'autant plus instable que le taux d'humidité est élevé. En termes de fréquence, ces deux mois ont été remarquablement orageux. Sur l'ensemble du territoire national, on aura connu 40 jours d'orage sur 44, alors que la moyenne est plutôt de 30 jours. Les dix derniers jours du mois de mai 2018 sont la période la plus orageuse que l'on ait connue depuis dix ans.

La foudre qui accompagne les orages n'a pas été en reste : le lundi 28 mai, journée la plus orageuse, Météo France a dénombré près de 100 000 impacts,



Selon Météo France, un épisode en tant que tel, d'orages et de fortes pluies, « ne peut pas être relié au réchauffement climatique. Il s'agit d'un événement exceptionnel. »

Alors qu'il tombe en moyenne 50 mm de pluie en un mois, ces niveaux ont été atteints, voire dépassés dans de nombreuses régions. Il est parfois tombé

de 3 à 4 cm de pluie en une heure, provoquant inondations et glissements de terrain.

Selon les zones, il y a eu des records absolus de pluie sur 24 heures pour un mois de juin. Torcy (Seine-et-Marne) a enregistré 108 mm de pluie en 24 heures, contre un précédent record de 64 mm, le 7 août 1997. À Orly (Val-de-Marne), 75 mm de pluie ont été mesurés en 24 heures, après un précédent record de 51 mm le 24 août 1987.

Le record de pluie en 24 heures pour un mois de juin vient d'être battu à Paris ou à Nantes, avec respectivement 78 mm de pluie contre 58 mm le 24 juin et 71 mm contre 41 mm le 5 juin.

INFOS GENERALES

Pour écrire au BM

bulletinmunicipalcdg@gmail.com
Remise des articles avant le 20 du mois

Numéros Utiles

Mairie : 04 90 22 41 10

Pharmacie de garde : Resogarde 3237

Médecins de garde : 04 90 23 16 16

Infirmières - Place de la Poste

Demeure-Laurent 04 90 22 50 97

04 90 83 97 14 06 12 13 62 36

Lanzalavi 06 84 53 62 22

Lautier 06 87 55 80 14

Infirmières - 5, rue du Paty

Putti 06 29 35 63 18

Gueit 06 68 72 36 70

Autres Numéros

Police / Gendarmerie 17

Pompiers 18

SAMU 15

SOS Amitié 05 63 54 20 20

Electricité 0 810 33 35 84

Gaz 0 810 89 39 00

Centre Antipoison 05 61 77 74 47

LE SAVIEZ-VOUS ?

La fraise Gariguette

La fraise Gariguette est la plus cultivée en France, c'est la reine des fraises ! Très appréciée de tous, cette variété a été mise au point à la fin des années 70 par l'INRA d'Avignon, et notamment par l'un de ses chercheurs, **André Lecocq**, qui habite notre village. Elle doit son nom tout simplement au quartier de résidence de M. Lecocq, chemin des Garriguettes (avec deux "R", mais la fraise n'en a conservé qu'un seul).

A l'époque, en France, les premières fraises de la saison ne pouvaient guère rivaliser avec les variétés précoces d'Italie et d'Espagne. Leur prix s'effondrait. Seule la qualité gustative pouvait faire la différence. C'était tout l'enjeu de la Gariguette, précoce elle aussi, et savoureuse dès le début de la récolte.



La gariguette a une couleur rouge vermillon et une forme plutôt allongée, de taille moyenne.

EN CAS DE CANICULE

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Les personnes âgées peuvent :

- se faire connaître auprès des services municipaux afin que des équipes de secours puissent leur venir en aide ;
- S'organiser avec les proches ou des voisins pour rester en contact tous les jours.

Pendant une vague de forte chaleur, il est nécessaire de :

boire régulièrement de l'eau ; mouiller son corps et se ventiler ; manger en quantité suffisante ; éviter les efforts physiques ; maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour l'année scolaire 2018/2019, l'inscription des élèves au transport scolaire se fera par les familles directement en ligne, **à partir du 18 juin**, en se rendant sur le site :

www.transportscolaire.regionpaca.fr

Vous êtes invités à vous inscrire avant le 31 juillet pour garantir l'envoi du titre de transport avant la rentrée.

Les élèves transportés l'an dernier auront reçu à leur domicile un identifiant de connexion afin de reconduire leur dossier de transport pour la rentrée prochaine.

La participation des familles à l'abonnement annuel scolaire est fixée à 110 € pour les élèves demi-pensionnaires et à 80 € pour les élèves internes. La Région met en place une participation réduite à 10 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 700 €. **Cette tarification remplace les dispositifs de gratuité (RSA et Aide complémentaire).** Vous voudrez bien en informer le CCAS.



POUR UN VILLAGE PROPRE

La Municipalité a le souci constant de faire en sorte que le village soit irréprochable au plan de la propreté et les services communaux y veillent particulièrement. Il est donc désolant de constater que par manque de civisme, certains de nos concitoyens, propriétaires de chiens, ne font pas l'effort de ramasser les déjections de leur animal et, à tout le moins, ne se préoccupent pas de l'endroit qui les reçoit. C'est notamment préjudiciable lorsque les animaux, divagant en liberté, polluent les aires de jeux - **pourtant strictement interdites** - qui se retrouvent souillées et risquent de contaminer les jeunes enfants.

Est-ce vraiment demander un tel effort à ceux qui sont concernés de veiller à respecter le bien-être des autres, qui est en même temps celui de tous ?

Alors, avec un peu de bonne volonté, essayons tous ensemble de faire un effort pour que notre village reste irréprochable.

MEDIATHEQUE

Horaires d'été



Du mardi 26 juin au samedi 25 août inclus

Mardi : 15h-18h
Mercredi : 9h30-12h / 13h30-17h
Jeudi : 9h30-12h
Vendredi : 15h-18h
Samedi : 9h30-12h

Fermeture estivale

du Lundi 6 août au Lundi 27 août inclus
Réouverture Mardi 27 août à 15h



Été = Flexibilité !

Emprunts illimités et date de retour adaptée
Une boîte de retours quand la médiathèque est fermée

LE BAN DES VENDANGES

Des manifestations festives accompagneront cette célébration qui se déroulera le **samedi 1er septembre**, pour l'essentiel place de la PASTIÈRE et sera clôturée par une dégustation des crus locaux.

Au programme : défilé des confréries, proclamation du Ban, pressée de raisin, dégustation de nos crus locaux et animation musicale.

Achat du verre 5 €.

Tenue blanche souhaitée

Châteauneuf de Gada

Les Riches Heures de CHATEAUNEUF DE GADAGNE

JULES GIÉRA : un maire très érudit

Le village qui compte 1103 habitants (pour 347 ménages), en 1880, élit un nouveau maire : il s'agit de **Jules Giéra** (frère d'un des *Primadié* fondateurs du Félibrige, Paul Giéra), qui obtient onze voix contre une à Julien Vatton, maire sortant (qui sera néanmoins désigné comme Premier adjoint). Sur les douze membres composant le Conseil, le patronyme de certains d'entre eux parle toujours aux Castelnovins : **Coard, Tamisier, Vatton, Gautier, Mounier...**

Les préoccupations immédiates de la municipalité, à cette époque, sont de nature et d'importance diverses.

Le premier acte de ce Conseil sera de décider de **combler le fossé (mayre) qui bordait le Sénot**, ce qui permet de transformer le sentier (*draye*) existant, en chemin à charrette dans tout son parcours (il est compris dans la voirie communale actuelle).

Le second acte, sera **d'intenter un procès** au cafetier Henri Poynard qui avait occupé indûment la parcelle de terrain située entre sa maison et l'escalier de la Pastière. A l'issue du procès, cette parcelle lui sera cédée et deviendra la terrasse du Café National (Bistrot de la Pastière actuel).

Cette même année, le Préfet prescrit de voter les fonds nécessaires destinés à **célébrer le 14 juillet**. Le Conseil (présidé depuis quelques mois par Julien Vatton, premier adjoint) votera donc l'affectation de 20 francs au crédit des fêtes publiques pour « *lancer des fusées, tirer des salves d'artillerie, pavoiser, illuminer la mairie, le seul établissement convenable de la commune* ».

Ces dépenses alourdissent un peu plus le budget de la commune, car l'hiver ayant été très rigoureux, il faut secourir les indigents pour qu'ils puissent se chauffer et se nourrir (plus de 600 F votés par le Conseil).

Mais l'acte majeur, c'est **l'enseignement des filles**.

Depuis le 1^{er} janvier 1875, celui-ci est gratuit, et donc à la charge du budget communal, pour une somme de 3 215 francs. Il faut donc voter un impôt supplémentaire, qui viendra en complément de la subvention de l'Etat, pour **construire l'école de filles**. Il est prévu d'annexer à celle-ci, une « *école enfantine* » qui recevra les enfants de 4 à 7 ans pour soulager l'institutrice de l'école de filles, de la surveillance des enfants.

Les terrains nécessaires seront acquis auprès de cinq propriétaires du quartier des Ferrailles (Justin, Michel, Faudrin, Martin et Vatton) et les plans approuvés dans la foulée (Le dossier complet figura parmi les pièces les plus intéressantes de l'exposition réalisée en 1981, au Groupe scolaire Pierre Goujon, lors du centenaire des Ecoles Laïques).



Le quartier des Ferrailles (proche de l'école Pierre Goujon)

Le maire, Jules Giéra, est un homme instruit. Il est notaire et il écrira plus tard, dans sa retraite forcée de Fontségugne, de gros ouvrages de philosophie.

Les amateurs de belles phrases pourraient lire, dans le registre des délibérations municipales de cette période, des textes écrits d'une écriture châtiée. Nous en donnons un exemple ci-dessous.

L'art et la manière de dire non au Préfet

Dans la tradition d'indépendance qui a toujours caractérisé notre village, et dans le respect républicain des libertés communales, voici ce que dit le maire, **Jules Giéra**, à ses conseillers, lorsque le Préfet demande que soient rétablis les cours d'adultes et votés les crédits de la distribution des prix que le Conseil avait supprimés :

« Messieurs,

Je me suis promis de rester fidèle à notre programme et de faire de l'administration : conciliante, loyale, progressiste et indépendante, c'est-à-dire affranchie de tout esprit de coterie, et inspirée par le seul amour du pays et du devoir. Dans la lettre de refus de M. le Préfet, je n'ai pas trouvé un seul motif de nature - je ne dis pas de modifier mes opinions - mais à jeter le moindre doute dans mon esprit. Ce qui m'a fait hésiter un moment, c'est le plaisir qu'éprouverait M. le Préfet, d'après sa lettre, à vous voir consentir au rétablissement des allocations supprimées.

Mais, réflexion faite, Messieurs, nous ne devons voir dans cette façon de s'exprimer, qu'une locution usuelle, un simple vœu, qui nous laisse toute notre liberté d'action et d'appréciation.

M. le Préfet ne peut nous demander un plaisir à titre de pure gracieuseté, et nous ne saurions le lui refuser car nous

sommes ses humbles subalternes. Toute demande qui s'adresserait à notre complaisance, ne serait, de sa part, qu'une confiscation déguisée de nos droits, ou qu'un étrange oubli de sa propre dignité, et il n'y a rien de tout cela dans le vœu rapporté.



Vous n'avez donc pas de concessions agréables à faire et de plaisir à consulter. Votre refus ne sera que l'expression respectueuse d'un mûr et libre examen, qui laissera intacte, vis-à-vis de M. le Préfet, la déférence et l'estime, légitimement dues au chef de l'Administration Départementale ».

Qu'en termes choisis, ces choses-là sont dites ! Le Conseil confirmera son refus de rendre les cours d'adultes gratuits, et proposera d'employer l'argent de la distribution des prix à

la construction d'un gymnase et à la création d'une école... de natation.

gne, village en Provence

LA FETE VOTIVE EN CE TEMPS-LA

En 1883, en dépit des apparences, la liberté d'expression n'est pas encore complète.

Donne-t-on pour la **fête votive, les 24 et 25 juin**, l'autorisation aux propriétaires de cafés, Adolphe Delaye et Henri Poynard, de rester ouverts jusqu'à une heure du matin, et de « tenir des chanteurs » dans leur établissement, que le préfet leur précise aussitôt, que c'est à la condition expresse :

- de n'employer des chanteurs dûment autorisés ;
- d'interdire tout chant politique ou immoral ;
- de ne laisser chanter que des cantates, romances, chansons dont le texte aura été approuvé par le préfet ;
- de faire afficher le programme, avec le titre du morceau et le nom de l'auteur, et de déposer, chaque jour, le double de ce programme à la mairie.



Les sieurs Armand et Delaye ayant demandé l'occupation de la route nationale 100 pour leurs bals respectifs, les ordres suivants leur sont donnés, en les autorisant :

- le sieur Armand devra faire conduire à la main, par un préposé, les chevaux qui auront à traverser le bal, de manière que la circulation puisse s'effectuer dans toute l'étendue du bal, sans difficulté ;
- le sieur Delaye devra laisser, pour la circulation, en dehors du bal, une largeur de 4 m au moins, en comprenant l'accotement, et une hauteur de 4 m au moins sous la banne (bâche) qui doit recouvrir la route.

Il faut noter qu'à cette époque-là, la place n'est pas celle que nous connaissons aujourd'hui, et le bal que le cafetier veut faire sur la Pastière rend la circulation difficile sur le chemin qui permet l'accès à la Grand'Rue.

Une salle de classe de filles il y a 138 ans

Dès 1880, de gros efforts sont entrepris partout en France, pour la construction et l'aménagement de bâtiments permettant un véritable enseignement.

Spacieux et confortables, ces locaux neufs, clairs et aérés répondent aux règles prescrites par la loi de juin 1880 : hauteur de 5 m sous plafond, trois rangées de tables par classe (avec un couloir de 50 cm entre chaque rangée), de façon à ce que chaque élève dispose d'au moins 1,25 mètres carrés et 6,25 m³.

Plusieurs lampes pendent du plafond car la classe bénéficie aussi d'un éclairage au gaz. La hauteur des allèges sous les fenêtres ne semble pas supérieure à 1,20 m, par suite des thèses des « psychologues » de l'époque qui pensaient préférable que les élèves satisfassent sur-le-champ leur curiosité en voyant ce qui se passait à l'extérieur, plutôt que de continuer à s'interroger sur ce qu'ils ne pouvaient qu'imaginer. Cette loi fixe pour la première fois le nombre maximum d'élèves à 40 par classe dans une école à plusieurs classes, et à 50 dans le cas d'une classe unique.

Les élèves portent toutes la blouse, uniforme qui joue un rôle égalitaire. Les écoles de filles se créent très progressivement, car elles ne peuvent être tenues que par un personnel féminin.

La leçon d'écriture suscite une grande application. Sur le mur sont affichées de grandes planches d'anatomie, de botanique et de zoologie, qui manifestent l'orientation scientifique recherchée pour la formation des esprits. Dans une armoire-bibliothèque classique sont soigneusement rangés les manuels et le nécessaire métrique.

Des instructions fixent des programmes, les manuels illustrés apparaissent, et les livres de lecture sont largement diffusés. Lire, écrire, compter restent les bases de cet enseignement élémentaire et continuent à être assimilés par répétition. Le cahier apparaît dans la seconde moitié du XIX^e siècle. L'écriture demeure un art, car une écriture de qualité est encore considérée à l'époque comme l'expression de la valeur morale et professionnelle.

Après 1880, l'enseignement devient enfin efficace. Il le doit à des conditions matérielles transformées, à une réelle organisation pédagogique et à une véritable révolution des méthodes.

La leçon de couture revêt une importance considérable à l'école primaire, car l'époque souhaite initier les filles à leur « vocation » de ménagère et de mère, considérée comme essentielle.

Le choix de cette activité pour la photo trahit la méfiance persistante du pouvoir vis-à-vis des femmes, de leur éducation, de leurs éventuelles revendications en matière de droit de vote.



Le prochain BM paraîtra début septembre. Nous remercions nos correspondants de nous remettre leurs articles avant le 20 août dernier délai.

La Rédaction du BM

COMITE DES FETES

FESTIVAL DE GADAGNE JUILLET 2018



VENDREDI 6 JUILLET

21H30 **CRAZY STOMPERS SEXTET** - Jardin de la Treille
Orchestre de jazz New Orleans, avec un mélange des genres entre Jazz, Blues, Créole et Swing - entrée gratuite. Buvette et Foodtruck

SAMEDI 7 JUILLET

10H30 **VISITE GUIDÉE DU VILLAGE** - Parvis de l'église
sous la conduite de guides officiels de l'OTI

19h30 **APÉRITIF DES COMMERÇANTS** - Place de La Pastière
Offert par l'association des Commerçants de « la CIGALE »

20h00 **LES GOURMANDINES** - Place de la Pastière
Animation musicale Pascal Mas

DIMANCHE 8 JUILLET PLACE DE LA PASTIERE

8h - 17h30 **LES PEINTRES EN LIBERTÉ**

9h - 13h «VOS PHOTOS DANS LA RUE» - Venez exposer vos photos
Renseignements à photosdanslarue@netc.fr ou au 0625563398 -
100% gratuit, amateur, convivial

9h - 13h **LES ANIMAUX DE LA FERME PÉDAGOGIQUE**

9h - 12h30 **ATELIERS POUR ENFANTS** - Magie, sculptures de ballon,
maquillage, jeux en bois

18h00 **LES SAYNÈTES** - Départs place de la Pastière
Circuit pour assister aux cinq saynètes interprétées par les habitants

20h00 **RASSEMBLEMENT DE FOODTRUCK
& ANIMATION MUSICALE** avec le groupe SUGGY

VENDREDI 13 JUILLET

19H30 **REPAS TRADITIONNEL AVEC ANIMATION WHY NOTE**
Parvis de l'arbousière - Menu Paëlla - Réservations au 04 90 22 41 10

Ne pas jeter sur la voie publique

Le **8 juillet**, des photos seront exposées places de la Pastière et de la Mairie de **8 h à 13 h**.

Vous avez sûrement dans vos tiroirs ou cartons des clichés que vous aimeriez présenter. Alors, venez rejoindre la quinzaine de participants déjà inscrits. Si vous êtes intéressé(e), adressez un message à photosdanslarue@netc.fr ou téléphonez au 06 25 56 33 98. C'est 100 % gratuit, 100 % amateur, 100 % convivial.

Pas de format imposé, thème libre, pas de nombre minimal de photos à exposer (ouvert aux adultes et enfants).



VELO CLUB

Le vélo club a organisé une course sur route pour les catégories seniors 2 et 3 ainsi que pour les juniors. Ce fut une belle empoignade due à la sélectivité du circuit tout en relances au fil des 35 tours proposés aux compétiteurs. Cette épreuve servait de support à l'avant dernière manche du trophée des Portes de Provence.



Du côté de l'école de cyclisme, le trophée de Provence a rendu son verdict à l'issue de la dernière manche qui s'est déroulée à Roquefort la Bédoule. Nos jeunes féminines se sont une nouvelle fois illustrées en remportant le titre en pré-licenciés avec Bourdon Elsa et en poussins avec Lemercier Clémence. Sur la 2e marche des podiums, nous trouvons Gagnière Camille en pré-licenciés et Bourdon Léna en pupilles. Enfin sur la 3e marche Imbert Julie en benjamins. Grâce à leur classement les deux dernières citées sont sélectionnées pour défendre les couleurs de la région au sein de l'équipe Sud PACA du 6 au 8 juillet à Montauban (82).

Pour les garçons, en poussins, Bonnet-Schneider Maxime est 3e et en benjamins, Jullian Évan est 4e dans une catégorie où il est très difficile de se faire une place au soleil.

Pour terminer, deux résultats honorables, toujours à l'actif des demoiselles du club lors des championnats sur route pour la région Sud PACA : Plauche Victoire est montée sur la 2e marche du podium de la course des cadettes et Collas Alizée a pris la 3e place de la course des juniors dames.

AMISTANÇO

Les Peintres de l'Atelier **Amistanço** se sont réunis fin mai pour naviguer sur le «Mirèio»: petite escapade au fil de l'eau très sympatrique, avec un retour sur les années 80. Amitié et convivialité étaient toujours à l'honneur.

Le 8 juillet, les peintres d'Amistanço ne manqueront pas d'être présents dans les rues de Châteauneuf de Gadagne pour s'associer aux peintres venus d'ailleurs, dans le cadre du Festival: une belle journée en perspective...

Pour tout enseignement sur l'association :
Tél: 06 16 10 38 39

LE SEL RIT



Le **Sel'rit** de Gadagne a accueilli un public nombreux venu déposer les objets dont il n'a plus l'utilité et récupérer ce que les autres proposaient lors de sa donnanse annuelle.

On peut dire qu'il y avait l'embaras du choix : des vêtements, des livres, des objets de décoration, de la vaisselle, du linge de maison, des outils, du matériel informatique et de loisirs, du matériel de puériculture...

Beaucoup sont repartis presque aussi chargés qu'ils étaient arrivés, avec en prime, le sentiment d'avoir fait de bonnes affaires et une bonne action. En effet, les objets n'ayant pas trouvé preneur ont été donnés à une association caritative qui se charge d'en faire profiter les plus démunis. Cet après midi s'est terminé par un moment très convivial autour d'un repas partagé. La donnanse sera donc reconduite l'an prochain, tout le monde étant enthousiaste à l'idée de recommencer.

LI BON VIVENT

La plupart des activités s'arrêtent durant les mois de juillet et août, Veuillez contacter le responsable de chaque section pour connaître les dates de reprise de vos activités en septembre.

Rendez-vous les mardis 4 et 18 septembre pour les jeux de société à 14h30 salle Tavan.

29 septembre concours de coinche à 14h30 salle Tavan.

Réveillon du 31 décembre 2018 inscriptions pour les adhérents et les habitants de Châteauneuf de Gadagne en priorité jusqu'au 15 octobre, et ensuite ouvert à tous.

Bonnes vacances à tous

ESCOLO DE FONT-SEGUGNO

La **Santo Estello** (congrès du Félibrige) a eu lieu pour Pentecôte à Bergerac. La nouvelle reine (élue pour 7 ans) est originaire de Bagnères-de-Bigorre.

Félicitations à Marie-Jeanne Gérin et à Christian Morel, membres de l'Escolo, qui ont été récompensés dans la catégorie « Théâtre ».

L'année prochaine, cette manifestation aura lieu à Pertuis.

Le **dimanche 8 juillet**, pour le festival du félibrige, comme chaque année, une saynète en provençal sera jouée.

Quouro lou bon Diéu en vèn à douda dóu mounde, se rapela qu'a crea la Prouvènço (F. Mistral)

Bòni vacanço.

FOYER RURAL

Inscription durant l'été dès le **4 juillet** en téléchargeant votre bulletin d'inscription sur le site du FRL : www.frlgadagne@wanadoo.fr

Inscriptions Musique

Instruments enseignés : batterie, guitare, piano, basse, éveil musical.

Les cours se remplissent très vite et il vous est vivement conseillé de vous inscrire très rapidement afin de vous assurer une place à la rentrée.

Inscriptions Activités Pour Tous

Yoga, Sophrologie, Anglais, Décoration, Danse..., les inscriptions étant ouvertes à tous à partir du 4 juillet, n'attendez pas pour vous inscrire ou vous réinscrire, les cours se remplissent très vite.

Les inscriptions peuvent être déposées sous enveloppe dans la boîte aux lettres de la mairie, à l'attention du FRL.

Nouvelles activités proposées à la rentrée : Pilates et Qi Gong

Randonnée pédestre

Prochain week-end rando : les 13 et 14 octobre 2018, la section randonnée du Foyer Rural vous propose un week-end rando près du *cirque de Navacelles*.

Tarif Hébergement demi-pension : 40 € au gîte du *Colombier* (Alzon)

Le samedi, découverte de *la Buèges* et le dimanche le cirque lui-même.

Vous pouvez vous inscrire dès à présent !

N'hésitez pas à demander des précisions auprès de René et Anne 04 90 22 16 83

Reprise des activités

La reprise de l'ensemble des activités Musique et Activités Pour Tous se fera à partir du **lundi 10 septembre**.

D'ici là on vous souhaite de passer un bel été, et de bonnes vacances.

FRL 04 90 22 12 63

Mail : frlgadagne@wanadoo.fr

Site internet : www.frlgadagne.fr

ENSEMBLE VOCAL

Lactitia in musica

J. S. Bach

Cantate BWV106 (Actus Tragicus) Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit
Cantate BWV169 Gott soll allein mein Herze haben
Cantate BWV84 Ich bin vergnügt mit meinem Glück
BWV245 Passion selon St Jean (extraits)

Jeudi 19 juillet 2018 • 21h00
Église Saint Jean-Baptiste • Châteauneuf-de-Gadagne
Ensemble vocal et instrumental - Lactitia in musica
Emilie MENARD soprane
Lise-Eleonore RAYOT alto
Direction : René LINNENBANK
Entrée 15€ (-12 ans gratuit)

NEPAL AVIGNON

Nous tenons à remercier tous les participants à la soirée que nous avons organisée mardi 5 juin. Les sommes recueillies seront entièrement affectées aux écoles et au dispensaire que nous aidons dans les villages autour de Rigaon, sur les pentes du Ganesh Himal.



Par ailleurs l'atelier couture des jeunes femmes reçoit maintenant les conseils d'une styliste résidant à Châteauneuf de Gadagne. Nous vous présenterons leurs réalisations lors de la rencontre d'automne. Nous souhaitons à tous un bel été.

FESTIVAL DE LA SORGUE

GRATUIT

Vendredi 6 juillet • 21h30
CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE
> Jardin de la Treille

Concert
« Crazy Stompers Sextet »

Orchestre de Jazz New Orleans, les **Crazy Stompers** explorent le répertoire des Grands du Jazz : Armstrong, Bechet, Ellington, Hines avec un mélange des genres entre jazz, blues, créole et swing. L'énergie et la complicité des trois solistes traditionnels du style (Nathalie Renault : trompette, Bertrand Dubourget : trombone, Lauriane Gas : clarinette/saxophone) font vivre les sonorités de la Nouvelle Orléans, musique chaleureuse et spontanée. Leurs trois complices à la rythmique (Seb Venturini : banjo, Nico Penz : sousaphone, Christine Paris : washboard) n'en restent pas au seul accompagnement, ils sont également solistes et improvisateurs, pour un jazz toujours jeune ! Blues, swing, rythmes chaloupés, chansons jazz et créoles, le sextet offre un éventail rare de l'aventure du jazz.

COMITE FETES

BUVETTE SUR PLACE

Une Pointe d'humour
Certains ont peur du vide,
moi ou le prix de l'essence
j'ai plutôt peur du plein !

LE BAN DES ARTS

LE BAN DES ARTS DE GADAGNE

Village en Provence

Le Ban des Arts vous propose une *causerie littéraire* : "**l'Art du Sermon chez Marcel Pagnol**", avec le concours de **Jean-Paul Lucet** (homme de théâtre et comédien).



Jean-Paul Lucet présentera au public une composition aussi brillante qu'inédite ! Juxtaposant quatre sermons de Pagnol avec des Sermons de Massillon, Bossuet et Lacordaire auxquels Pagnol doit son inspiration, il emmènera son public dans une tournée pleine d'humour, de réflexion et de mémoire !

Pagnol disait : "*J'ai mis un sermon dans la plupart de mes films, ou pièces, ou romans, parce que, de mon temps, dans les villages, il y avait deux personnages importants : le curé, étant l'instituteur religieux, et l'instituteur, le curé laïque. C'est de leur confrontation que naissait l'esprit du village...*"

Jeudi 5 juillet à 21h, au Domaine de Blanche Fleur (401, chemin du Moulin Neuf). Entrée : 10 €.

MUSIQUE SANS FRONTIERE



Samedi 14 Juillet, 19h
au jardin de la Treille

Les ensembles **le Fraisier** de Velleron, et **Musikverein de Neukieritzsch-Regis** (Allemagne), nous proposeront un **Concert d'Harmonies**, et nous feront partager des moments privilégiés sous la direction musicale de **Klaus Fischer** et **Magali Lantin**, dans un programme mêlant jazz, rock mais aussi classique et autres...

Entrée libre.

Lou quartié de la Garo, d'antan à l'ouro d'aro

l'a proun de tèms d'acò, li castèunouvèn croumpèroun i segnour dóu Tor, lou dre de cava un canau, pèr adurre d'aigo de la Sorgo encò nostre, pèr faire vira un moulin, pèr faire de farino e tamben d'òli emé lis òulivo de la colo. Aco fuguè uno obro tras que penible pèr cava un canau à la palo e à la trengo, e pièi basti un moulin !

Coume i'avié ges de pont pèr traversa aquesto pichoto Sorgo, aduguèron quàuqui toumbarèu de caiau, carga sus la colo, pèr faire un passage 'à gas' pèr li chivau e li pedoun. Aquest passage se pòu sèmpre vèire entre lou moulin e lou lavadou.

Demai, vers lis annado 1885, se faguè lou camin de ferre. Countramen à tóuti li usage que fasièn coustruire la garo lou mai proche poussible dis oustau, lou proumié conse d'alor demandè que se faguèsse à soun emplaçamen atuau, mai proche de soun usino, belèu pèr i'é facilità lou carrejage de ço qu'avié besoun. Es poussible qu'en gramaci, baiè lou dre i coustrutour de cava lou gravié que ié fasié besoun, sus lou planestèu de Caucabèu, mai lis estajan se ié òupausèron , e acò se faguè urosamen pas.

De l'autre cousta dou camin de ferre, li jardin o le pradié èron separa lis un dis autre, pèr de lèio de grand sause, que servien à faire d'escalo o de manche pèr lis óutis de la terro. Dins l'estièu se coupavon forço branco que li fuèio servien à nourri li cabro, la rusco li lapin e lou resto lou fiò de la chaminèio.

Pèr ço qu'es de la routo de la garo, qu'es en trin de s'embelli, dóu tèms que vous n'en parle, i'avié que lou bastidoun dóu pes publi, pèr li viage de rasin que li marchand espediavon de manto un coustat de Franço e d'Allemagno.

Entre la sorgo e lou camin de ferre, avèn un quartié que se dis « *Li pouncho* », denouma ansin en resoun de sa formo. S'atrobo aqui, manto e un oustau forço vièi e quàuqui forço nòu. Mai, à l'ouro d'aro, aqueste routo es quasimen touto bourdejado d'ataié artisanau e de ço qu'èro la cavo couóperativo e que se dèu desmouli, e moute dèu se ié basti lou futur quartié que se dis du « *Nouveau Chai* »

Pèire Courbet, de Castèunòu

Le quartier de la Gare, d'hier à aujourd'hui

Il y a fort longtemps, les castelnovins acquièrent du seigneur du Thor, le droit de creuser un canal, pour amener l'eau de la Sorgue chez nous, afin de faire tourner un moulin à farine, mais aussi de l'huile avec les olives de la colline. oeuvre difficile, s'il en fut, pour creuser un canal à la pelle et à la pioche, puis construire un moulin !

Comme il n'y avait pas de pont pour traverser cette petite Sorgue, ils apportèrent quelques tombereaux de cailloux, chargés sur la colline, pour créer un passage « à gué » pour les chevaux et les piétons, toujours visible, entre le moulin et le lavoir.

Rappelons aussi que dans les années 1885, on créa dans ce secteur le chemin de fer. Contrairement aux usages qui faisaient construire la gare au plus près des maisons, le maire de l'époque demanda qu'elle se fasse à son emplacement actuel, peut-être mû par le souci de la rapprocher de son usine, et faciliter le charriage dont il avait besoin. Il est probable qu'en retour, il ait octroyé le droit aux constructeurs de prélever le gravier dont ils avaient besoin, sur le plateau de Campbeau, ce qui, face à l'opposition des habitants ne se fit heureusement pas.

De l'autre côté de la voie ferrée, les jardins ou les prés étaient séparés les uns des autres par des haies de grand saules, qui servaient à faire des échelles et des manches pour les outils de la terre. L'été, on en coupait les branches dont les feuilles servaient à nourrir les chèvres, l'écorce les lapins, et le reste à allumer le feu de la cheminée.

Pour ce qui est de la route de la gare, actuellement en cours d'aménagement, il n'y avait alors que le petit bâtiment du poids public, servant aux raisins que les marchands expédiaient partout en France ou en Allemagne.

Entre la voie ferrée et la Sorgue, le quartier s'appelle "Les Pointes" (Li Pouncho en provençal), ainsi dénommé en raison de sa forme. Il compte quelques maisons anciennes et d'autres très récentes. Mais, aujourd'hui, cette route est quasiment entièrement bordée de bâtiments artisanaux et de ce qui était la cave coopérative, qui doit être démolie pour laisser place au futur quartier du Nouveau Chai.